

Licenciement et depot de plainte pour vol

Par mouettemouette, le 16/10/2013 à 14:16

Bir.

Je vais essayer d'etre breve car histoire longue.

Voila je travail dans un magasin de vetement, un matin mon frere est venu o magasin, ce jour la ca devai etre une collegue qui devai etre en caisse mais je l'ai envoyer metrre nos repas aux frigo, pendant ce tps g encaisser mon frere, sauf que sur 225 euro il n'a payer que 15 euro. Nous discution et pas fait attention si les code barre etai bien passer, lui n'a pas fait attention au montan non plus.

Une foi parti, je me suis appercu de mon erreur, je ne pouvai pas l'appeler car mon conjoin la veille a pris mon tel et a casser ma carte sim. J'ai voulu attendre de rentrer chez moi pour lui dire.

Sauf que pas eu le tps car j'été convoquer dans le bureau et on ma demander des expliquations, j'ai pris peur de perdre mon travail pour une faute pareil donc je leur est répondu: "mon frere ma demander de passer des vêtements, j'ai dit non et apres oui". Resultat, mise a pied et dépôt de plainte pour vol.

Voila, faute n'inatention j'était pas bien car mise a la porte avec mon fils de 9an et insulte de sale arabe de gamin, je n'ai pas pu prendre mon petit de 2 ans et demi avec moi, j'ai falli me faire tapée dessu.

Mon frere tro impulsif, dc je ne lui est rien dit et ce matin la, les question habituelles sur la famille, j'ai voulu cacher mon mal etre mais a la place j'Al fait une enorme boulette.

Il y a des caméras en caisse, on me vois scanner les articles.

Mais on m'accuse d'avoir fait semblant.

Je sais que je vais etre licencier mais je voulai surtou savoir ce que j'encourai vis a vis du depot de plainte.

Je suis convoquer a la gendarmerie 9h vendredi matin Merci pour votre aide

Par JuLx64, le 16/10/2013 à 15:48

Art. L311-4 du Code Pénal:

Le vol est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende :

1° Lorsqu'il est commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice,

sans qu'elles constituent une bande organisée;

Par P.M., le 16/10/2013 à 16:49

Bonjour,

En dehors des peines maximales prévues par le code pénal ce qui ne répond pas vraiment à votre sujet, il appartient au Procureur de la République de savoir s'il engage des poursuites suite à un dépôt de plainte...

Par ailleurs, sur le plan disciplinaire, je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation même s'il semble que les éléments soient contre vous car si vous ne pouviez pas prevenir le client, il était possible d'alerter l'employeur de votre "erreur" que vous même aviez constatée...

Par mouettemouette, le 16/10/2013 à 17:39

Le souci c'est que je tien tellement a mon travail que j'ai préférer le regler moi meme du fait cela était possible du fait que le client est mon frère qui celui ci a appeler a mon travail pour venir les payer mais ma responsable a refuser sa démarche et lui a rétorquer que maintenant ca ce passerai avec la gendarmerie.

Le problème c'est que j'ai eu la gendarmerie au telephone ce matin et ne croi pas un mot de mon histoire.

Je n'ai pas de casier mais j'ai vraiment peur des conséquences, peur de la prison surtout.

Par JuLx64, le 16/10/2013 à 17:56

Si vous n'avez pas d'antécédents, rassurez-vous, vous n'irez pas en prison. Mais très franchement attendez-vous effectivement à ce que personne ne croie votre histoire...

Par **P.M.**, le **16/10/2013** à **18:06**

Visiblement, vous avez choisi la mauvaise voie et il est quand même étonnant que votre frère ne se soit pas aperçu sur l'instant que le montant de ses achats ne coorespondait à celui payé...

Je vous avouerais qu'effectivement l'histoire est difficile à croire présentée ainsi même si effectivement il est vraisemblable que pour un premier délit la porte de la prison ne se refermera pas sur vous à condition de ne pas le renouveler et même de préférer la vérité à des mensonges un peu trop gros...

Par mouettemouette, le 16/10/2013 à 18:06

Merci de la rapidité de vos réponses.

Oui ca je le sais bien que ca parait bizard j'en suis contiente mais c'est juste la vérité malheureusement.

De plus qu'après avoir appelé ma responsable mon frère a appeler la gendarmerie qui lui a dit qu'elle n'avait pas le droit de refuser sa proposition et maintenant c'est le contraire.

Ils demande a ce que les vêtements sois payer et restituer au magasin, ce qui était prévu car il y va demain.

J'angoisse à bloque.

Par mouettemouette, le 16/10/2013 à 18:09

Non ce ne sont pas des mensonges, on était a discuter et a taper son code sans faire attention au montant.

Par P.M., le 16/10/2013 à 18:20

Et votre frère a payé sans faire attention au montant, il faudrait qu'il se méfie car cela pourrait être l'inverse, un jour il va faire un achat de 15 € qu'il va payer 225 € même si cela paraît incroyable...

Enfin, vous pouvez avoir l'attitude que vous voulez mais vous risquez de payer au prix fort cette "erreur"...

Par mouettemouette, le 16/10/2013 à 18:25

C'est quoi le prix fort de cette erreur? vous me faite vraiment peur

Par P.M., le 16/10/2013 à 18:59

C'est que la gendarmerie d'abord puis le Procurreur de la République et ensuite le Juge de la Chambre correctionnelle ne croient pas à la sincérité de vos explications et qu'ils prenne uns décision plus lourde que celle que vous pourriez obtenir...

En tout cas, déjà, vous allez être licenciée et vous retrouvez déjà dans une procédure pénale...

Par mouettemouette, le 16/10/2013 à 19:03

donc j'ai des risque d'aller en prison alors????

Par P.M., le 16/10/2013 à 19:09

Je pense que vous avez eu des réponses pour ce qui concerne la prison ferme mais il peut y avoir d'autres condamnations...

Par mouettemouette, le 16/10/2013 à 20:52

Je ne suis pas du tout rassurer mais je vous remercie pour le tps que vous avez passer pour me répondre.

Cordialement